

DECLARATION ORDER / ORDONNANCE DE DÉCLARATION

WHEREAS, I, Dr. Siddika Mithani, President of the Canadian Food Inspection Agency, under the delegated authority of the Minister of Agriculture and Agri-Food (the Honorable Marie-Claude Bibeau), believe that the disease, highly pathogenic avian influenza, exists in the area in Canada described in the schedule attached hereto.

THEREFORE, I hereby declare, pursuant to subsection 27(1) of the *Health of Animals Act*¹, that the area described in the Schedule attached is a Primary Control Zone, effective the date below, in which I believe that highly pathogenic avian influenza exists.

Dated at Ottawa this day of October 19, 2022, at 8:00 pm.

ATTENDU QUE, je, Dre Siddika Mithani, présidente de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en vertu des pouvoirs délégués par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (l'honorable Marie-Claude Bibeau), estime que la maladie de l'influenza aviaire hautement pathogène existe dans la région du Canada décrite à l'annexe ci-jointe.

PAR CONSÉQUENT, je déclare, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la santé des animaux*², que la région décrite à l'annexe ci-jointe est une zone de contrôle primaire, à compter de la date ci-dessous, dans laquelle j'estime que l'influenza aviaire hautement pathogène existe.

Daté à Ottawa en ce jour du 19 octobre 2022 à 20h00.



Siddika Mithani, Ph.D.
President of the Canadian Food Inspection Agency
Présidente de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Schedule

"Primary Control Zone for highly pathogenic avian influenza in the Province of Ontario – Declaration Schedule" described as:

The following area in the province of Ontario bounded by:

Geographical boundaries for:

Primary Control Zone 130 (PCZ-130)

Starting at the intersection of Jesse Pl. and the line between Wellington and Waterloo Counties.

East on Jesse Pl. to Flordale Rd.

North on Flordale Rd. to Florapine Rd.

East on Florapine Rd. to Arthur St. N.

South on Arthur St. N to Riverside Dr E.

Southeast on Riverside Dr. E to Church St. E.

East on Church St. E to Duke St.

South on Duke St. to Erb St.

East on Erb St. to Union St.

South on Union St. to S Field Dr.

East on S Field Dr to its terminus at New Jerusalem Rd. and continuing on the same bearing to GPS coordinate 43.581115W, -80.527072N.

South from GPS coordinate 43.581115W, -80.527072N to Scotch Line Rd.

West on Scotch Line Rd. to New Jerusalem Rd.

South on New Jerusalem Rd. to Hidden Acres Ln.

East on Hidden Acres Lane to where Hidden Acres Lane makes a sharp turn to the North and continue in a line South to the terminus of Weeby Pl.

South on Weeby Pl. to Sawmill Rd.

East on Sawmill Rd. to Northfield Dr E.

South on Northfield Dr E, which becomes Northfield Dr. W and subsequently becomes Westmount Rd. N to Bearinger Rd.

Southwest on Bearinger Rd. to Laurelwood Dr.

Southwest on Laurelwood Dr to Erbsville Rd.

Northwest on Erbsville Rd. to Wideman Rd.

West on Wideman Rd. to Wilmot Line.

Southeast on Wilmot Line to Carmel Koch Rd.

South on Carmel Koch Rd. to Notre Dame Dr.

Northwest on Notre Dame Dr to Berletts Rd.

West on Berletts Rd. to Sandhills Rd.

Northwest on Sandhills Rd. to Gerber Rd.

West on Gerber Rd. to Greenwood Hill Rd.

North on Greenwood Hill Rd. to Hessen Strasse.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

West on Hessen Strasse to Hutchison Rd.
South on Hutchison Rd. to Streicher Line.
Northwest on Streicher Line to Manse Rd.
North on Manse Rd. to William Hastings Line.
Northwest on William Hastings Line to Lichy Rd.
North on Lichy Rd. to Sideroad 6.
North on Sideroad 6 to County Road 45.
East on County Road 45 to Third Line.
East on Third Line to Sideroad 19.
North on Sideroad 19 to GPS coordinate 43.581810W, -80.535170N.
Southeast from GPS coordinate 43.581810W, -80.535170N to the intersection of Jesse
Pl. and the line between Wellington and Waterloo Counties.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Annexe

« Zone de contrôle primaire pour l'influenza aviaire hautement pathogène dans la province de l'Ontario – Annexe de déclaration » se décrit comme suit :

La région suivante de la province de l'Ontario est délimitée par :

Limites géographiques pour :

Zone de contrôle primaire 130 (ZCP-130)

À partir de l'intersection de la pl. Jesse et de la limite entre les comtés de Wellington et de Waterloo.

Vers l'est sur la pl. Jesse jusqu'au ch. Flordale.

Vers le nord sur le ch. Flordale jusqu'au ch. Florapine.

Vers l'est sur le ch. Florapine jusqu'à la rue Arthur N.

Vers le sud sur la rue Arthur N. jusqu'à la prom. Riverside E.

Vers le sud-est sur la prom. Riverside E jusqu'à la rue Church.

Vers l'est sur la rue Church E jusqu'à la rue Duke.

Vers le sud sur la rue Duke jusqu'à la rue Erb.

Vers l'est sur la rue Erb jusqu'à la rue Union.

Vers le sud sur la rue Union jusqu'à la prom. S Field.

Vers l'est sur la prom. S Field jusqu'à son terminus au ch. New Jerusalem et en continuant dans la même direction jusqu'aux coordonnées GPS 43.581115O, -80.527072N.

Vers le sud à partir des coordonnées GPS 43.581115O, -80.527072N jusqu'au ch. Scotch Line.

Vers l'ouest sur le ch. Scotch Line jusqu'au ch. New Jerusalem.

Vers le sud sur le ch. New Jerusalem jusqu'à l'allée Hidden Acres.

Vers l'est sur l'allée Hidden Acres jusqu'à l'endroit où l'allée Hidden Acres fait un virage serré vers le nord et en continuant en ligne vers le sud jusqu'au terminus de la pl. Weeby.

Vers le sud sur la Pl. Weeby jusqu'au ch. Sawmill.

Vers l'est sur le ch. Sawmill jusqu'à la prom. Northfield E.

Vers le sud sur la prom. Northfield E, qui devient la prom. Northfield O et devient ensuite le ch. Westmount N jusqu'au ch. Bearinger.

Vers le sud-ouest sur le ch. Bearinger jusqu'à la prom. Laurelwood.

Vers le sud-ouest sur la prom. Laurelwood jusqu'au ch. Erbsville.

Vers le nord-ouest sur le ch. Erbsville jusqu'au ch. Wideman.

Vers l'ouest sur le ch. Wideman jusqu'à Wilmot Line.

Vers le sud-est sur Wilmot Line jusqu'au ch. Carmel Koch.

Vers le sud sur le ch. Carmel Koch jusqu'à la prom. Notre Dame.

Vers le nord-ouest sur la prom. Notre Dame jusqu'au ch. Berletts.

Vers l'ouest sur le ch. Berletts jusqu'au ch. Sandhills.

Vers le nord-ouest sur le ch. Sandhills jusqu'au ch. Gerber.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Vers l'ouest sur le ch. Gerber jusqu'au ch. Greenwood Hill.
Vers le nord sur le ch. Greenwood Hill jusqu'à Hessen Strasse.
Vers l'ouest sur Hessen Strasse jusqu'au ch. Hutchison.
Vers le sud sur le ch. Hutchison jusqu'à Streicher Line.
Vers le nord-ouest sur Streicher Line jusqu'au ch. Manse.
Vers le nord sur le ch. Manse jusqu'à William Hastings Line.
Vers le nord-ouest sur William Hastings Line jusqu'au ch. Lichy.
Vers le nord sur le ch. Lichy jusqu'à la rte. secondaire 6.
Vers le nord sur la rte. secondaire 6 jusqu'au ch. de comté 45.
Vers l'est sur le ch. de comté 45 jusqu'à Third Line.
Vers l'est sur Third Line jusqu'à la rte. secondaire 19.
Vers le nord sur la rte. secondaire 19 jusqu'aux coordonnées GPS 43.581810O, -
80.535170N.
Vers le sud-est à partir des coordonnées GPS 43.581810O, -80.535170N jusqu'à
l'intersection de Jesse Pl. et de la limite entre les comtés de Wellington et de Waterloo.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.